



Assumer financièrement ma petite fille

Par **Elise2706**, le **22/08/2018** à **11:41**

bonjour rnrnmon fils de 30 ans souffre d'handicap psychiquernil n'a pas de mesure de protectionrnrnil vient d'être papa depuis peu rnil est en conflit avec la mèrernil n'a pour seuls revenus que l'AAH d'environ 850€rnrnma question est de savoir si je vais devoir assumer financièrement cette enfant si la mère se retourne vers moi un jourrnrnje vous remercie beaucoup pour votre réponse rnrnBonne journée rnrnElise

Par **Visiteur**, le **22/08/2018** à **12:47**

Bonjour rnrnC'est en effet possible, au titre du devoir alimentaire, car les grands-parents peuvent être appelés à verser une pension alimentaire à leurs petits-enfants de façon subsidiaire, c'est-à-dire en cas de carence de la part des parents.

Par **Tisuisse**, le **22/08/2018** à **12:58**

Bonjour, rnrnil faudra que la mère prouve qu'elle n'est pas en mesure d'assumer financièrement sa fille et, là, c'est loin d'être gagné, les juges ne sont pas dupes de certains arguments.